



## EXTRAIT

### DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9<sup>e</sup> séance du mercredi 3 décembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2025/33 de la Municipalité, du 23 octobre 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer un crédit d'étude de CHF 3'300'000.- pour :
  - organiser un appel d'offres pour sélectionner un groupement de mandataires pour mener les études jusqu'à la fin des appels d'offres pour la rénovation et la transformation du Collège de Montriond ;
  - organiser un concours d'architecture et d'ingénierie ainsi que le financement des études jusqu'à la fin des appels d'offres pour la création d'un APEMS de 84 places dans le préau du Collège de Montriond ;
2. de balancer le solde du compte d'attente CA GEFI 510 (projets Abacus 35101002600 et 35103001900) sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. d'octroyer un crédit d'investissement de CHF 4'500'000.- pour la planification, l'installation et la location d'un pavillon provisoire (containers) comprenant 16 salles de classe (1-6P) et un accueil parascolaire de 84 places durant la période transitoire des travaux ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts relatifs au crédit mentionné sous chiffre 1 et 3 sur la rubrique 390 du Service des écoles et du parascolaire ;
5. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement relatives au crédit mentionné sous chiffre 3 sur la rubrique 331 du Service des écoles et du parascolaire.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mercredi trois décembre deux mille vingt-cinq.

Le président

La secrétaire adjointe

